RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AVEIZIEUX - LOIRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire publique en mairie, **salle des délibérations du conseil,** le **mardi 17 novembre 2026 à 20 h 15.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal ;
2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ;
3. Décisions modificatives ;
4. Demande d'aides auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2027 ;
5. Lignes directives de gestion applicables aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours aux agents ;
6. Mise en place d'un règlement intérieur pour le stade du Verjollat ;
7. Avenant d'intégration des nouvelles règles issues du PPI 26-30 à la convention de veille et de stratégie foncière ;
8. Convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie de la Communauté de Communes de Forez-Est ;
9. Convention unique relative aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Loire pour les collectivités ;
10. Convention de délégation au Centre de Gestion de la Loire du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de menaces ou tout acte d'intimidation pour les collectivités ;
11. Convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil relative à la désignation du référent déontologue de l'élu local pour les collectivités ;
12. Convention d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire proposé par le Centre de Gestion de la Loire pour les collectivités ;
13. Questions diverses

Affiché le 6 novembre 2026
Sylvain DARDOULLIER, maire,

MAIRIE D'AVEIZIEUX
42 LOIRE